



Problème préavis 1 mois refusé par l'agence

Par **lempicka76**, le **28/06/2011** à **22:57**

Bonjour,rnrnJe vous contacte car j'ai un gros souci. Voilà, j'étais étudiante et je viens de finir mes études. Je viens de trouver un travail en tant qu'agent commercial.rnCe travail se trouve à plus de 2h aller retour de chez moi, je fais ce trajet tous les jours en voiture.rnJ'ai donné mon préavis de 1 mois en tant que premier emploi et l'agence me dit que ce n'est pas valable car je ne suis pas salariée.rnJ'espère que vous pourrez m'aider car je suis déjà épuisée par la route et je ne pourrais pas tenir encore comme ça 2 mois et demi.rnMerci d'avance de votre aide!

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **23:18**

Le premier emploi se prouve par l'attestation de 1ère immatriculation à la sécurité sociale.

Par **lempicka76**, le **29/06/2011** à **07:42**

Bonjour,rnrnMerci pour cette première réponse.rnrnSur un site, j'ai vu que c'était l'inscription à l'URSAFF. C'est la même chose? (désolé je suis un peu nul dans ce domaine).rnCar si c'est l'URSAFF, je sais qu'en tant qu'agent co, je serais inscrite à l'URSAFF.

Par **pat76**, le **02/07/2011** à **18:11**

BonjourrnrnPourquoi un préavis de 1 mois. Depuis combien de temps êtes vous dans la

société?

Par **mimi493**, le **02/07/2011** à **18:45**

Est-ce que vous avez déjà une immatriculation au régime général de la sécurité sociale ?
C'est votre employeur qui va le faire et vous devrez présenter une attestation de première affiliation.
Si vous avez déjà travaillé que ce soit durant vos études, job d'appoint, job d'été, cet emploi n'est pas votre premier emploi.